

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux juillet à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement à la mairie, sous la présidence de Madame AUGÉ Michèle, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 15

Membres présents : Mesdames AUGÉ Michèle, COLAS Myriam, DARIN Marie-José, GUILLANEUF Elodie, DOS SANTOS Stéphanie, DUCOURTIOUX Natacha, MAUCLAIR Martine, Messieurs LABBÉ Jean-Marc, ROMAIN Patrick, LEBEAUPIN Sébastien, DE OLIVEIRA Michel, PATRY Aurélien, BERBEY Daniel formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Membre absent excusé : M. CAVARD Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. BERBEY Daniel
M. POULEAU Laurent ayant donné pouvoir à M. LABBÉ Jean-Marc

Secrétaire de séance : Mme DOS SANTOS Stéphanie

Ordre du jour :

1. Remplacement des gouttières des ateliers communaux, zone de la Tremblaie
2. Pose d'une nouvelle clôture au parc de déchets verts, route du bois Guérin
3. Marché d'aménagement de la rue du Bailli, travaux complémentaires
4. Décisions du maire
5. Compte rendu de commissions
6. Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 24 JUIN 2026 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Délibération n°2026-07-22-01 – Remplacement des gouttières des ateliers municipaux**

Monsieur Patrick ROMAIN, adjoint, informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer les gouttières sur les ateliers municipaux. Il précise que deux devis ont été demandés et qu'ils ont été étudiés par la commission « voiries & bâtiments » :

- Un devis reçu de l'entreprise « Les Toitures d'Herbault » pour un remplacement de gouttières à l'identique (PVC) pour 6 310,00 € HT soit 7 572,00 € TTC.
- Un devis reçu de l'entreprise « AMV Couverture » pour un remplacement des gouttières en zinc pour un montant de 5 874,44 € HT soit 7 049,33 € TTC. Une variante a été proposée pour la partie arrière du bâtiment non équipé de gouttière, sur une longueur de 6 mètres, pour un montant de 833,14 € HT soit 999,77 € TTC.

Sur la proposition de la commission « voiries & bâtiments » ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants et représentés :

- Choisit de retenir le devis de l'entreprise « AMV couverture » de St Firmin-des-Prés (41110) d'un montant total de 5 874,44 € HT soit 7 049,33 € TTC pour le remplacement des gouttières en zinc.
- Accepte la variante du devis pour montant de 833,14 € HT soit 999,77 € TTC pour l'ajout de gouttières sur la partie arrière du bâtiment.
- Dit que les travaux sont inscrits au BP 2026 en section d'investissement, au chapitre 21.
- Autorise le maire à signer le devis correspondant

➤ **Délibération n°2026-07-22-02 – Rénovation de la clôture du parc déchets verts**

Monsieur Patrick ROMAIN, adjoint, expose que la commune d'Herbault est propriétaire d'une parcelle située chemin de la Croupe au Loup, le Bois Guérin, cadastrée AB1 d'une emprise de 9 210 m², dont une partie représentant une surface de 4 374 m² est utilisée par les services techniques communaux pour l'entrepôt des déchets verts de la commune.

Il rappelle que par délibération n°2026-05-21-05 en date du 21 mai 2026, le conseil municipal a autorisé la conclusion d'une convention d'occupation précaire, à titre gratuit, avec l'entreprise d'espaces verts « THOMAS Services » d'Herbault, lui permettant l'entrepôt de ses végétaux en contrepartie du broyage de ceux de la commune.

Il expose la nécessité pour des besoins de sécurité, d'installer une nouvelle clôture autour du parc de déchets verts, celle existante étant en très mauvais état, le terrain pouvant faire l'objet de dépôts sauvages.

Pour ce faire, l'entreprise d'espaces verts « THOMAS Services » a adressé à la municipalité un devis pour remettre en état cette clôture d'un montant de 8 550,00 € HT soit 10 260,00 € TTC comprenant :

- L'arrachage de la clôture existante, l'arrachage de ronces et rejets d'acacia sur 135 ml (au total 270 ml mais l'autre moitié est prise en charge par l'entreprise THOMAS Services), l'abattage de 25 acacias au niveau de la ligne haute tension, forfait mini-pelle, le ramassage et l'évacuation des déchets pour 6 240,00 € TTC.
- Des fournitures (grillage semi-rigide, pieux en acacia et restauration du portail) pour 4 020,00 € TTC.

Sur la proposition de la commission « voiries & bâtiments » qui a approuvé le projet ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants et représentés :

- Approuve la pose d'une nouvelle clôture pour sécuriser le parc de déchets verts, La Croupe au Loup, route du Bois Guérin.
- Accepte la proposition de l'entreprise « THOMAS » d'Herbault pour 8 550,00 € HT soit 10 260,00 € TTC.
- Autorise le maire à signer le devis correspondant.
- Dit que la dépense sera imputée en section de fonctionnement.

➤ **Délibération n°2026-07-22-03 – Travaux complémentaire de la rue du Bailli, devant le parvis de l'école**

Monsieur Patrick ROMAIN, adjoint, rappelle que par délibération n°2026-04-23-16 en date du 23 avril 2026, le conseil municipal a attribué à l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant total HT de 649 910 € un marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Bailli. Désormais, des travaux complémentaires sont nécessaires devant l'école et jusqu'au portail d'entrée pour assurer une uniformité visuelle et une cohérence avec le chantier en cours.

Le montant du devis est de 7 746,80 € HT soit 9 296,16 € TTC et comprend des travaux de terrassement, de démolition de chaussée, de fourniture et pose de bordures et caniveaux, de construction de trottoirs et la réalisation d'un enrobé de granulats sur une surface de 65 m². Ces prestations se traduisent par une augmentation de 1,19% du marché initial.

Un avenant sera signé ultérieurement pour acter le montant définitif des travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants et représentés :

- Approuve l'aménagement en enrobé supplémentaire de l'entrée de l'école publique.
- Accepte la proposition de l'entreprise « EUROVIA CENTRE LOIRE », rue de la Creusille à Blois pour un montant de travaux complémentaires de 7 746,80 € HT soit 9 296,16 € TTC.
- Autorise le maire à signer le devis correspondant.

➤ Décision du Maire

Décision n°2026-07-22-01 : le 22/06/2026, acceptation du devis de l'entreprise « Passe Port City Stade » d'Herbault pour un montant H.T de 1 350,00 € soit 1 620,00 € TTC pour le remplacement du filet pare-ballon au city park.

Décision n°2026-06-24-02 : le 07/07/2026, acceptation du devis du prestataire « Gwenaël Kerro-Le Guidéc » de Landes-le-Gaulois pour un montant de 400,00 € pour l'animation de la fête communale le 05/09/2026.

Décision n°2026-06-24-03 : le 13/07/2026, acceptation du devis de l'entreprise « Boisseau Jardinage » de St Avertin pour un montant HT de 703,15 € soit 843,78 € pour l'achat d'une débroussailleuse de marque Stihl.

Décision n°2026-06-24-04 : le 13/07/2026, acceptation du devis de l'entreprise « Girard Paysage » de St Nicolas les Motets pour un montant HT de 1 278,59 € soit 1 534,31 € TTC pour le passage du broyeur et de la débroussailleuse (3 bassins de rétention et rond-point).

Décision n°2026-06-24-05 : le 13/07/2026, acceptation du devis de l'entreprise « Girard Paysage » de St Nicolas les Motets pour un montant HT de 1 260,00 € soit 1 512,00 € TTC pour le fauchage de la zone des Mûriers (terrain communautaire).

Décision n°2026-06-24-06 : le 13/07/2026, acceptation du devis de l'entreprise « Girard Paysage » de St Nicolas les Motets pour un montant HT de 385,00 € soit 462,00 € TTC pour le passage de l'épareuse dans les fossés (route de Santenay et rue Charles Dodun en partie) et dans les accotements sur la route de Marché au niveau du pont de l'autoroute.

Décision n°2026-06-24-07 : le 16/07/2026, acceptation du devis de l'entreprise « Top Equip » des Angles (30133) pour un montant HT de 1 473,50 € soit 1 768,20 € TTC pour équiper la classe de CM1-CM2 de 30 nouvelles chaises scolaires ; (la dépense sera intégrée aux frais scolaires payée par les communes du regroupement pédagogiques, les maires concernés ayant donné leur accord). Les anciennes chaises seront conservées en réserve.

Décision n°2026-06-24-08 : Acceptation de la proposition d'EDF collectivités concernant le renouvellement du contrat gaz pour la période du 01/01/2027 au 31/12/2027 (44,5% d'augmentation pour le prix du gaz par rapport à la période du 01/01/2026 au 31/12/2026).

EDF COLLECTIVITES	Type d'offre	Points d'énergie	consommation prévisionnelle	Budget fourniture HT	Budget transport HT	Budget total HT
Offre 2027	Fixe 12 mois	3	134 901 Kwh/an	10 182,33 €/an	3336,86 €/an	13 519,19 €/an
Pour rappel 2026	Fixe 12 mois	3	158 828 Kwh/an	7 788,81 €/an	3 582,56 €/an	11 371,37 €/an

➤ Compte-rendu de commissions

La commission loisirs s'est réunie le 02/07/2026, il a été évoqué les points suivants :

- Organisation de la fête du 5 septembre et du tir du feu d'artifice

Commission voirie du 16/07/2026, il a été étudié les principaux points suivants :

- Présentation de l'audit des caméras de vidéoprotection (efficacité constaté, points d'amélioration avec nécessité de remplacer certaines caméras par du matériel plus performant, extension au rond-point de l'Intermarché, à l'arrêt de bus place de l'Hôtel de ville, besoin d'optimisation du serveur).
- Examen de la nouvelle proposition d'ATC France pour la conclusion d'un nouveau bail d'une durée de 15 ans avec prépaiement de 25 000 € à la signature.

Présentation du dispositif « Je passe à l'électricité »

Madame le Maire informe le conseil municipal de la décision d'EDF d'attribuer une enveloppe de 80 millions d'euros pour aider à équiper les écoles, crèches et centres de loisirs en systèmes de rafraîchissement.

- Dispositif « Été 2026 » : prime forfaitaire de 400 € maximum par équipement (ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles ou fixes) dans la limite de 10 équipements par établissement (jusqu'à 4 000 €). Les demandes sont à déposer avant le 30/09/2026
- Dispositif solution durable : prime forfaitaire allant jusqu'à 10 000 € par établissement pour financer l'installation d'une pompe à chaleur air-air réversible

Aide à l'adaptation d'un poste de travail au secrétariat de mairie

Le conseil municipal est informé de la réception d'une notification du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour le versement d'une subvention de 921,54 € (montant de l'investissement 1 324,79 €).

Rentrée scolaire 2026/2027 à l'école publique d'Herbault

Au vu des effectifs prévisionnels (122 élèves) et des différentes répartitions envisagées, la municipalité a adressé un courrier à la DASEN pour appuyer les arguments de l'équipe pédagogique pour une ouverture de classe auprès de l'académie. Un point de situation sera réalisé par l'inspecteur pour apprécier les effectifs réellement constatés le jour de la rentrée.

Compte rendu de visite de l'économe de flux/appui aux communes concernant le ressenti des enseignants suite à la rénovation énergétique des bâtiments scolaires

- Sensation de confort par une meilleure isolation et par des menuiseries performantes en saison hivernale.
- Les brises soleil et les volets roulants permettent une réelle protection du rayonnement solaire l'été.
- Les portes de l'école élémentaire ne sont pas protégées et un important apport de chaleur entre par ces vitrages. Le patio est également sans protection et il serait judicieux de placer des rideaux ou films solaires.
- A l'école maternelle, la programmation de la VMC double flux était restée en programmation hivernale avec un renouvellement d'air maximal en journée et arrêt de la ventilation la nuit. Les groupes de VMC ont donc été reprogrammés pour permettre un rafraîchissement nocturne jusqu'à la reprise des cours en septembre.

Balade thermographique

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été sollicitée par la communauté d'agglomération pour l'organisation à Herbault d'une balade thermographique avec un maximum de 30 habitants, guidée par un animateur muni d'une caméra thermique pour observer les façades et identifier les pertes de chaleurs, suivie d'une conférence

Pompes funèbres d'Herbault : Madame le maire donne lecture d'un courriel émanant de l'entreprise de pompes funèbres Gilbert et fille, sollicitant auprès de la commune la mise à disposition d'un local, à titre locatif, afin d'installer des cellules réfrigérées destinées à la conservation des corps. Il est précisé que la commune ne dispose d'aucun local susceptible de répondre à cette demande.

Compte rendu de la réunion de la mémoire combattante du 4 juillet 2026

Madame Myriam Colas, adjointe, présente à la réunion, a été interpellée sur plusieurs points :

1/ Subvention 2026, le montant alloué de 150 € est jugé insuffisant par l'association qui avait demandé 200 € : après analyse du bilan financier, le conseil municipal a reconduit la subvention pour un montant identique à celui de l'exercice 2025. Selon le Conseil d'Etat du 10/10/2023, une commune n'a pas l'obligation de motiver ou de justifier le montant retenu.

2/ Une aide financière exceptionnelle de 500 € sollicitée en 2025 pour participer au financement d'une « sortie » sur les plages du débarquement que la commune n'a pas attribuée : il est rappelé qu'un complément d'information sur ce projet avait été demandé et la réponse donnée n'a pas permis de valider cette demande.

3/ Le versement d'un don de 500 € auprès de « l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers » a été reproché à la commune lors du décès du Capitaine Eric BARUEL, chef de centre de la commune de Valencisse et responsable de la section des Jeunes sapeurs-pompiers (JPS) d'Herbault depuis 2009 : Il est précisé que ce don a été effectué en remerciement de son engagement envers la commune d'Herbault et qu'il n'a pas été versé à la famille BARUEL mais au profit des orphelins des pompiers.

Formation des élus

Madame le Maire communique les propositions de l'AMF concernant des formations pour la plupart éligibles au DIFE (800 €/ annuel par élu). Elle indique qu'elles se dérouleront au SIDE LC (15 rue Franciade à Blois) entre 9h et 17h.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales

Après examen de la liste validée par le conseil municipal en date du 23 avril 2026, le directeur départemental des finances publiques a désigné comme membres les contribuables ci-dessous mentionnés :

Commissaires titulaires

Jean-Marc Labbé
Laurent Pouleau
Myriam Colas
Daniel Berbey
Brigitte Dupas
Daniel Deshaies

Commissaires suppléants

Fernande Labbé
Marie-José Darin
Michel Gentil
Martine Mauclair
Jean-Marc Cavard
Aurélien Patry

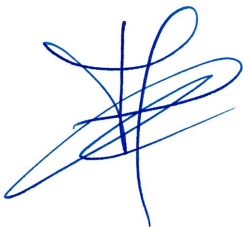
Nuisances sonores : des riverains ont interpellé la municipalité afin de signaler des nuisances sonores nocturnes occasionnées par la circulation de deux-roues et réclament des actions concrètes auprès des forces de l'ordre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Prochaine réunion du conseil municipal :

09/09/2026 à 20h00

Michèle AUGÉ
Maire



Stéphanie DOS SANTOS
Secrétaire de séance



